



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 – NUMERO 59 DU 3 MARS 2016

TABLE DES MATIERES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DRLP - DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Arrêté modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi dans le département du Nord

DDTM - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord
Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés

Avenant à la décision N° 3/2016 portant mesure temporaire de restriction de navigation

Décision de composition du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord du 1^{er} mars 2016

Arrêté préfectoral relatif à la stérilisation des œufs de bernache du Canada (*Branta canadensis*) dans les espaces gérés par l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) pour l'année 2016

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Pôle contrôle expertise de Tourcoing – Armentières - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Trésorerie de CAUDRY - Délégation de signature en matière gracieux fiscal



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation et
des libertés publiques

Bureau de la
réglementation générale
et économique

Arrêté modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi dans le département du Nord

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié réglementant les activités de chauffeur et d'exploitant de taxi dans le département du Nord et notamment son article 7 ;

Vu le jugement n°1300501 du tribunal administratif de Lille en date du 26 novembre 2015, notifié le 21 décembre 2015 ;

Sur la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Est prononcée l'abrogation des dispositions de l'article 7 de l'arrêté susvisé en tant que ces dispositions, d'une part, interdisent aux titulaires d'une autorisation de stationnement de catégorie « A » d'exploiter cette autorisation par l'intermédiaire d'une tierce personne, et en tant, d'autre part, qu'elles incluent au sein de la catégorie « B » les titulaires d'une unique autorisation de stationnement exploitée selon cette modalité ;

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le - **3 MARS 2016**

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint

Olivier GINEZ

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes :

- Un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services ;
- Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, Direction de la sécurité et de la circulation routières (adresse postale : Place Beauvau – 75800 PARIS CEDEX 08)

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de LILLE (adresse postale : 143 rue Jacquemars Gielée – BP 2039, 59014 LILLE Cedex) ;

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration d'une durée de deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Direction
départementale des
territoires et de la mer

**Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction
départementale des territoires et de la mer Nord**

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-François CORDET, préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 01 janvier 2016;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 01 janvier 2016, portant délégation de signature à monsieur Philippe LALART.

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

- M. Pierrick Huet, attaché hors classe d'administration de l'Etat ;
- M. Lionel Houllier, administrateur principal des affaires maritimes ;

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies à l'article 6 du présent arrêté.

Article 2 - Gestion de proximité des agents

Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de délégations territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs de cellule, de pôle ou d'unité, à l'effet de signer les décisions en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité.

Article 3 -Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, et M. Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages vivants avant expédition	Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transfert des coquillages vivants en expédition
---	--

Saisie des navires, des engins de pêche et des produits de la pêche	Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX
Décision relative au déroutement de navires étrangers ou de retour à quai de navires français	

Article 5 – Fiscalité - Urbanisme

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Lionel Houllier, M. Alain Bourjot, M. Alain Pomportès, Mme Nathalie Garat, M. Fabrice Ringeval, Mme Muriel Brongniart, M. Pierre Willerval, Mme Thérèse Placek, M. Xavier Matykowski, M. Pascal Scournaux, M. Luc Féret, Mme Rachel Kirzewski

et en cas d'absence de :

- M. Alain Bourjot et M. Alain Pomportès à M Dominique Deflorenne
- M. Fabrice Ringeval et de Mme Muriel Brongniart, à Mme Caroline Trouvé, Madame Delphine Bigeard et Mme Annette Seigneux ;
- M. Pierre Willerval et de Mme Thérèse Placek à M. Jean-Michel Saint-Omer ;
- M. Xavier Matykowski et de M. Pascal Scournaux, à M. Ali Louni et M. Rodolphe Chirol ;
- M. Luc Féret et Rachel Kirzewski à Mme Véronique Ziembra ;

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, ainsi que tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

Nom Prénom	Grade	Domaines
I - ADMINISTRATION GENERALE		
Jean-Paul Frison	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	
Myriam Sobczak	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable del - 1 classe exceptionnelle	
II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES		
Marie-Céline Masson	Ingénieur divisionnaire des TPE	II
Grégory Lefrançois	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	II
Gérard Gomel	Attaché d'administration hors classe de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Olivier Siefriidt	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Nathalie Garat	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Amale Benhima	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	II-1(dans le cadre des permanences)
Karine Ladreyt	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Bernard Hourdel	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Hélène Solvès	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	II-1(dans le cadre des permanences)
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)

Nom Prénom	Grade	Domaines
Ahmed Abdelghani	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)
Jocelyn Oger	Ingénieur Agriculture environnement	I-1(dans le cadre des permanences)
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de l'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Yannick Morvant	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	II-1(dans le cadre des permanences)
Stéphan Combes	Ingénieur divisionnaire des TPE	I-1(dans le cadre des permanences)
Jean-Paul Frison	Attaché d'administration hors classe de l'Etat	II-1(dans le cadre des permanences)
III - CONSTRUCTION		
Amale Benhima	Conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	III-a, b, c, d, e, f, g, h
Karine Ladreyt	Ingénieur divisionnaire des TPE	III-a, b, c, d, e, f, g, h
Nicolas Legenda	Ingénieur des TPE	III-a, c et d
Nicolas Descamps	Attaché principal d'administration de l'Etat	III-a, b, c et h
Antoine Morell	Attaché d'administration de L'Etat	III-a, f et g
Benjamine Vi	Attaché d'administration de L'Etat	III-a
IV - AMENAGEMENT ET URBANISME		
Nathalie Garat	Ingénieur divisionnaire des TPE	IV a, b, c, e, f1
Sophie Sauvage	Attaché d'administration de L'Etat	IV a 1 à IV a 2,
Olivia Neuray	Attaché principal d'administration de L'Etat	IV b, f1
Anne Talha	Ingénieur des TPE	Pour les décisions relatives aux SCOT : IV b1 et b2
Stéphan Combes	Ingénieur divisionnaire des TPE	IV a 4
Marie-Céline Masson	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État	IV, d 1, d 2, d 3a, d 3b, d 3c, d 3d, d 3 e, d 3f, d 4
Grégory Lefrançois	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines	IV, d 1, d 2, d 3a, d 3b, d 3c, d 3d, d 3 e, d 3f, d 4
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	IV c 13

Nom Prénom	Grade	Domaines
Simon Feutry	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	IV c 13
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1 IV c1, c18 à 21
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1 IV c1, c18 à 21
David Thomas	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
Dominique Deflorenne	Technicien supérieur principal du développement durable	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1, IV c1, c18 à 21
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1, IV c1, c18 à 21
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1, IV c1, c18 à 21
Delphine Bigeard	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e1
Annette Seigneux	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e1
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1 IV c1, c18 à 21
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1
Jean-Michel Saint-Omer	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
Casimir Letellier	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2,
Jean-Louis Lenne	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
Marie-Hélène Caulier	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e IV c1, c18 à 21
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de L'Etat	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e 1
Ali Louni	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
Rodolphe Chirol	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Valenciennes :

Nom Prénom	Grade	Domaines
		IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e IV c1, c18 à 21
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV e
Laurent Lebon	Attaché d'administration de L'Etat	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
Véronique Ziemba	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME		
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	V 1 à 7
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	V 1 à 7
David Szarek	Ingénieur de l'industrie et des mines	V 1 à 7
Mathilde Vangrevelinghe	Technicien supérieur en chef du développement durable	V 1 à 7
VI – GESTION DU DOMAINE FLUVIAL Modifié par arrêté préfectoral n° 2014052-0004 du 21 février 2014		
Jean-Marie Lestienne	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI c 1 et VI c 2
Sylvain Zengers	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI c 1 et VI c 2
VII - MER		
Thierry Laforge	Inspecteur des affaires maritimes	VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j.
Laurent Van Reckem	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII b, e, f et J
Marie-Anne Poirier	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	VII c, d
VIII - AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	VIII
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	VIII c 1
Ahmed Abdelghani	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	VIII
Jocelyn Oger	Ingénieur Agriculture et Environnement	VIII
Joëlle Deveugle	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	VIII
Olivier Siefridt	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII c
Maria Sollai	Chef technicien du ministère de l'agriculture	VIII c
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII a 24
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII a 24
Philippe Beaumont	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24
Léo Josset	Technicien supérieur en chef du	VIII a 24

Nom Prénom	Grade	Domaines
	développement durable	
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	VIII a 24
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	VIII a 24
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	VIII a 24
IX - EAU		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	IX
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	IX
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	IX b et d
Thierry Abgrall	Chef technicien – spécialités forêts et territoires ruraux	IX e
Catherine Thomas	Attaché d'administration de L'Etat	IX f
X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	X
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	X
Simon Feutry	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	X b, c, d, e
XI – PREVENTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DES PAYSAGES		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts	XI
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI
Georges Breda	Technicien supérieur en chef du développement durable	XI a, b, c, d, e et f
Lionel Stanislave	Ingénieur des TPE	XI g
Alain Bourjot	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Alain Pomportès	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Fabrice Ringeval	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI c et d
Caroline Trouvé	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	XI c et d
Muriel Brongniart	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI c et d
Pierre Willerval	Ingénieur en chef des TPE	XI c et d
Thérèse Placek	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
Xavier Matykowski	Ingénieur en chef des TPE	XI c et d
Pascal Scournaux	Attaché principal d'administration de L'Etat	XI c et d
Luc Feret	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d

Nom Prénom	Grade	Domaines
Rachel Kirzewski	Architecte urbaniste de l'État	XI c et d
XII – ENERGIE		
Isabelle Doresse	Ingénieur en chef des ponts, de l'eau et de la forêt	XII
Sylvie Menaceur	Attaché principal d'administration de L'Etat	XII
Georges Breda	Technicien supérieur en chef du développement durable	XII
XIII – HARAS, COURSES, EQUITATION		
Néant		
XIV - BASES AERIENNES		
Néant		
XV - RESEAU FERROVIAIRE		
Néant		
XVI - MISSIONS D'INGENIERIE		
Néant		
Marie-Céline Masson	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVII
Grégory Lefrançois	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines	XVII (en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Masson)
Claudie Ramdani	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN (TRD-3) XVII a

Article 7 - L'arrêté de monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 20 janvier 2016 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1er mars 2016

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental
des territoires et de la mer

Philippe LALART



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la
mer

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord

Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

VU

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Le code des marchés publics ;

La convention de gestion entre la DDTM et le Pôle Support Intégré (P.S.I.- CPCM) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) Nord - Pas-de-Calais en date du 5 février 2010 ;

Le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-François CORDET, préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 01 janvier 2016;

L'arrêté préfectoral du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité de Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques et l'exercice d'attribution de passation de marchés.

ARRÊTE

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, directeur adjoint, M. Lionel Houllier directeur adjoint délégué à la mer et au littoral du Nord, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, pour toutes les missions et tous les budgets opérationnels de programmes confondus, sans limitation de montant pour les marchés de travaux de fournitures et de services ainsi que pour les conventions et arrêtés attributifs de subvention.

Article 2 – Délégation est donnée, aux chefs de service, adjoints des chefs de service et agents ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, à l'effet de signer toutes pièces ou de valider les actes de télétransmission comptable (chorus formulaire, Chorus DT) relatifs à l'exercice de la compétence de personne responsable des marchés dans la limite de :

- 15 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;
- 50 000 € HT pour les marchés publics de travaux et décisions attributives de subvention ;

pour les budgets opérationnels de programme visés aux points A, B, C, D et E du présent arrêté.

Au-delà de ces seuils, les agents ci-après désignés doivent obtenir préalablement l'autorisation écrite de Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, ou de l'un des directeurs adjoints cités à l'article 1^{er}.

A – Mission Ecologie, Développement et Aménagement Durables

Programme 113 : paysage, eau et biodiversité

- Madame Isabelle Doresse, cheffe du service eau, environnement.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable dans la limite des attributions du service eau, environnement à :

- Madame Sylvie Menaceur, adjointe de la cheffe de service
- Monsieur Lionel Stanislave, chef de la cellule police de l'eau

Programme 181 : prévention des risques

- Madame Marie-Céline Masson, cheffe du service sécurité, risques et crises.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Marie-Céline Masson, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Grégory Lefrançois, adjoint de la cheffe de service.

Programme 207 : sécurité et éducation routières

- Madame Marie-Céline Masson, cheffe du service sécurité, risques et crises.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Marie-Céline Masson, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Grégory Lefrançois, adjoint de la cheffe de service

Programme 203 : infrastructures et services de transport

- Madame Nathalie Garat, cheffe du service urbanisme et connaissance des territoires.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable à :

- Madame Olivia Neuray, responsable de l'Atelier des Stratégies Territoriales.

Programme 205 : sécurité et affaires maritimes

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable à :

- Monsieur Jean-Paul Frison, secrétaire général ;
- Monsieur Jean-François Genevey, responsable des moyens généraux.

Programme 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

- Monsieur Jean-Paul Frison, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Paul Frison, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Jean-François Genevey, responsable des moyens généraux ;
- Madame Myriam Sobczak, cheffe de la cellule ressources humaines, pour toutes pièces relatives aux dossiers de prestations sociales individuelles, d'accidents de service ou de travail.

B – Mission Ville et Logement

Programme UTAH :

Délégation est également accordée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

- Madame Amale Benhima, cheffe du service habitat ;
- Madame Nathalie Garat, cheffe du service urbanisme et connaissance des territoires ;
- Monsieur Stéphan Combes, chef du service construction (travaux d'office, saturnisme, habitat indigne).

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Amale Benhima, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Madame Karine Ladreyt, adjointe de la cheffe du service habitat.

Délégation est également accordée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

- Monsieur Nicolas Legenda, chef de cellule parc social du service habitat, à l'effet de signer les décisions de subventions et la validation des actes de télétransmission comptable dans la limite des attributions du service habitat.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable dans la limite des attributions du service urbanisme et connaissance des territoires à :

- Madame Olivia Neuray, responsable de l'Atelier des Stratégies Territoriales.

• **C – Mission Agriculture, Pêche, Alimentation, Forêt et Affaires Rurales**

Programme 149 : Forêt

- Madame Isabelle Doresse, cheffe du service eau environnement.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Isabelle Doresse, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Madame Sylvie Menaceur, adjointe de la cheffe de service.

Délégation est accordée pour la validation des actes de télétransmission comptable dans la limite des attributions du service eau environnement à :

- Monsieur Simon Feutry, chef de la cellule biodiversité et changement climatique.

Programme 154 : économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires

- Monsieur Ahmed Abdelghani, chef du service de l'économie agricole.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Ahmed Abdelghani, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Jocelyn Oger, adjoint du chef de service.

Programme 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

- Monsieur Jean-Paul Frison, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Paul Frison, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Jean-François Genevey, responsable des moyens généraux.
- Madame Myriam Sobczak, cheffe de la cellule ressources humaines.

Programme 206 : sécurité et qualité de l'alimentation

Titre 6 : dépenses d'intervention

- Monsieur Jean-Paul Frison, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Paul Frison, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Jean-François Genevey, responsable des moyens généraux.

D – Mission Moyens Mutualisés des Administrations Déconcentrées

Programme 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Action 1 – fonctionnement courant des DDI – titre 3 et 5

- Monsieur Jean-Paul Frison, secrétaire général.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Jean-Paul Frison, délégation est accordée dans des termes identiques à :

- Monsieur Jean-François Genevey, responsable des moyens généraux.

E – Autres missions

Programmes :

166 : justice judiciaire,

182 : protection judiciaire de la jeunesse,

309 : entretien des bâtiments de l'Etat

723 : contributions aux dépenses immobilières

- Monsieur Stéphan Combes.

dans la limite des attributions des crédits de paiement par BOP pour les programmes indiqués au présent point.

Article 3 – Délégation est donnée à :

- Monsieur Olivier Siefridt, responsable de la mission d'appui, stratégie, pilotage, à l'effet de signer les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'Etat en matière d'Ingénierie d'appui territorial sur le programme conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (BOP 217).

Article 4 – Délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie Garat, cheffe du service urbanisme et connaissance des territoires, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions de subventions dans le cadre des crédits mis à disposition sur le titre IX (DAP CETE).

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Nathalie Garat, délégation est accordée à :

- Madame Olivia Neuray, cheffe de l'atelier stratégies territoriales.

Article 5 – Il appartient aux subdélégués désignés aux articles ci-dessus d'organiser la constatation du service fait au sein de l'unité opérationnelle conformément à la circulaire 2005-20 du 02 mars 2005.

Ils pourront désigner les personnes habilitées à certifier le service fait dans la mesure où ils ne l'assureront pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service ou intellectuelles, travaux, subventions)

Ces documents seront transmis actualisés par les chefs de service au secrétariat général. La certification du service fait s'effectuera sur le bon de livraison, le bon d'intervention, la copie du bon de commande initial, un constat, un certificat séparé ou sur la validation de Chorus formulaire.

Article 6 – Les subdélégués ci-dessus nommés devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au responsable de la division marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signé dans le cadre de cette délégation, en application de l'article 133 du code des marchés publics.

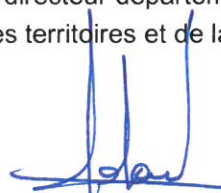
Les délégués désignés aux articles 1 à 4 ne pourront pas autoriser leurs collaborateurs à signer des MAPA.

Article 7 - L'arrêté de monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 20 janvier 2016 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1er mars 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
des territoires et de la mer



Philippe Lalart



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

**Avenant à la décision N° 3/2016
portant mesure temporaire de restriction de navigation**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur dans l'Ordre national du Mérite

Vu le code des transports et notamment son l'article A 4241-26;

Vu les articles L. 2132-7 et L.2132-8 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de navigation intérieure ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2015portant délégation de signature à M. Philippe LALART directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2015 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande en date du 1^{er} mars 2016 du directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France relative à des travaux sur le canal de la Deûle ;

DECIDE

Article 1 :

Les travaux pour la création d'une zone d'attente provisoire du PK 27.100 au PK 27.360 en rive gauche sur le canal de la Deûle (en amont du pont Vert galant) nécessite une prolongation jusqu'au 15 juin 2016 sur les communes de Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem et Wambrechies.

Article 2 :

L'activité définie en article 1 fait l'objet d'un plan de signalisation en application du point 4 de l'article A.4241-26 du Code des Transports avec validation par le gestionnaire de la voie d'eau. Il impose notamment une circulation par alternat du PK 27.360 (pont du Vert galant) au PK 28.400 (écluse de Quesnoy-sur-Deûle). Le maître d'ouvrage a la charge d'assurer d'une part la surveillance de la mise en œuvre des dispositions prévues par le dit plan et d'autre part de sa maintenance pendant la durée des travaux.

Article 3 :

Les usagers de la voie d'eau sont tenus de respecter strictement la signalisation mise en place.

Article 4 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France, le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale, le chef des sapeurs pompiers, les maires de Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem et Wambrechies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Douai, le

- 2 MARS 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable du pôle navigation intérieure,



Jean-Marie LESTIENNE

Copies adressées à :

préfecture de Lille
SDIS 59

Mairies de Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem et Wambrechies.
Directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France
le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure
Pôle navigation intérieure
123, rue de Roubaix - CS 20839 59508 Douai cedex
Tél : 03.27.94.55.60 – Fax : 03.27.94.55.69
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h00-11h30/14h00-16h00



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer

Secrétariat Général

le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 février 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-006 du 19 août 2014 portant délégation de signature à M. Philippe LALART directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2014 portant création du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu les résultats du scrutin du 04 décembre 2014 ;

DECIDE

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

- Philippe LALART Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Nord
- Jean-Paul FRISON Secrétaire Général

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires :

Syndicat F.O :

- Nadine BLOCKLET Secrétariat Général
- Joël CANGE Permanent Syndical
- Franck MAGRY SSRC/Education Routière
- Brigitte ORINS Délégation Territoriale de Valenciennes

Syndicat UNSA :

- Jean-Paul LALISSE Permanent Syndical
- Frédéric NICOLLE Délégation Territoriale Douai - Cambrai
- Marie-Hélène CAULIER Délégation Territoriale des Flandres
- Nicolas BOULET SUCT

Syndicat C.F.D.T. :

- Jean-Luc CASSETTO Permanent Syndical

Syndicat C.G.T. :

- Catherine GAMELIN

SSRC/Education Routière

Membres suppléants :

Syndicat F.O :

- Jocelyn OGER
- Casimir LETELLIER
- Claudine JULLIARD
- Ludovic BONNET

SUCT
Délégation Territoriale des Flandres
Délégation Territoriale Douai - Cambrai
Délégation Territoriale de Lille

Syndicat UNSA :

- Fatma GUESSOUM
- Pascal THIEFFIN
- Romain SORIAUX
- Annie COUMONT

Délégation Territoriale Douai - Cambrai
SSRC/Education Routière
Délégation Territoriale de l'Avesnois
SADEEA

Syndicat C.F.D.T. :

- Dominique LESIEUR

Délégation Territoriale Douai - Cambrai

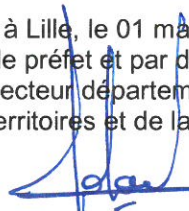
Syndicat C.G.T. :

- Didier VASSEUR

SEE

Article 2 : – La décision précédente du 02 février 2016 est abrogée.

Fait à Lille, le 01 mars 2016
Pour le préfet et par délégation
Le Directeur départemental des
territoires et de la mer



Philippe LALART



PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau Environnement

Arrêté préfectoral relatif à la stérilisation des œufs de bernache du Canada (*Branta canadensis*) dans les espaces gérés par l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) pour l'année 2016.

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.120-1, L.411-3 et suivants ;

Vu la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord et Préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Gilles BARSACQ, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 prononçant la fin de l'exercice des compétences du syndicat mixte Espaces Naturels Métropolitain (ENM) ;

Vu la demande de stérilisation des œufs de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) déposée le 1^{er} décembre 2015 par l'Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) ;

Vu l'avis de la DREAL Nord-Pas-de-Calais Picardie en date du 21 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Service départemental du Nord de l'ONCFS en date du 16 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la Fédération départementale des chasseurs du Nord en date du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis de la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais Picardie en date du 8 janvier 2016 ;

Vu l'absence d'avis Groupement Ornithologique du Nord (GON) ;

Vu la consultation et la participation du public sur le présent arrêté du 19 janvier au 8 février 2016 et l'absence de remarques ;

Considérant que la prolifération de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) peut engendrer une hybridation avec les oies domestiques présentes sur les sites gérés par l'ENLM et d'être à l'origine d'une propagation d'agents pathogènes ;

Considérant que la présence importante de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) engendre une diminution de la capacité d'accueil des sites de reproduction pour les autres oies et une diminution de la ressource alimentaire ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des espaces ouverts au public ;

Considérant l'impact sur les activités de loisirs et la pollution des eaux et des berges ;

Considérant l'impact sur les cultures avoisinantes qu'il y a lieu de limiter ;

Considérant l'impossibilité d'une régulation efficace à tir sur les sites gérés par l'ENLM dans des conditions compatibles avec la sécurité du public ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer et du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1: Le syndicat mixte ENLM est autorisé à procéder à la stérilisation des œufs de Bernache du Canada (*Branta Canadensis*) sur les territoires gérés par l'ENLM où l'espèce est présente et ce, dans les limites cartographiées en annexe 1 sur les communes de DON, ARMENTIERES, FRETIN, HOUPLIN-ANCOISNE, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, VILLENEUVE D'ASCQ, WILLEMS et WAVRIN.

Article 2: Cette stérilisation sera effectuée par secouement ou perçage.

Article 3: La liste des agents de l'ENLM autorisés à procéder à la stérilisation des œufs de Bernache du Canada (*Branta Canadensis*) est fixée en annexe 2 du présent arrêté. Ils opèrent sous le contrôle du Service départemental du Nord de l'ONCFS.

Article 4: Le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2016 inclus.

Toutefois, cette autorisation sera transférée au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille (MEL) à compter du 15 avril 2016. Passé cette date, seuls les agents transférés à la MEL parmi ceux listés en annexe 2 du présent arrêté resteront habilités à intervenir.

Sa reconduction est conditionnée à la transmission des bilans de réalisation à la DDTM du Nord avant le 1^{er} décembre 2016.

Article 5: Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LILLE, sis 143 rue Jacquemars Gielée à LILLE (59014), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de mes services, ainsi qu'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, dans ce même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de LILLE, dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 6: Le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le Secrétaire général de la préfecture du Nord, le Président de la fédération départementale des chasseurs du Nord, le Chef du service départemental du Nord de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le Directeur général du Syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole et les Maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera adressé et qui sera publié au recueil des actes administratifs. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Fait à Lille, le 29 FÉV. 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

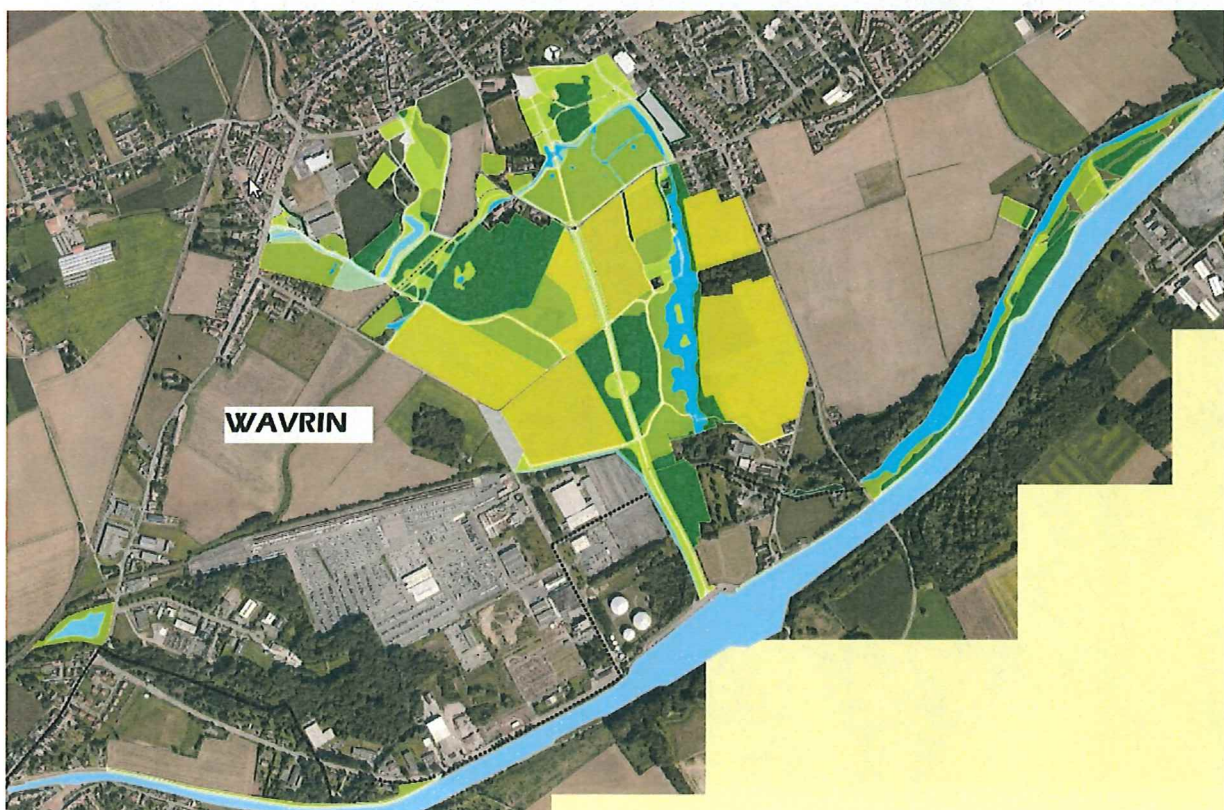


Gilles BARSACQ

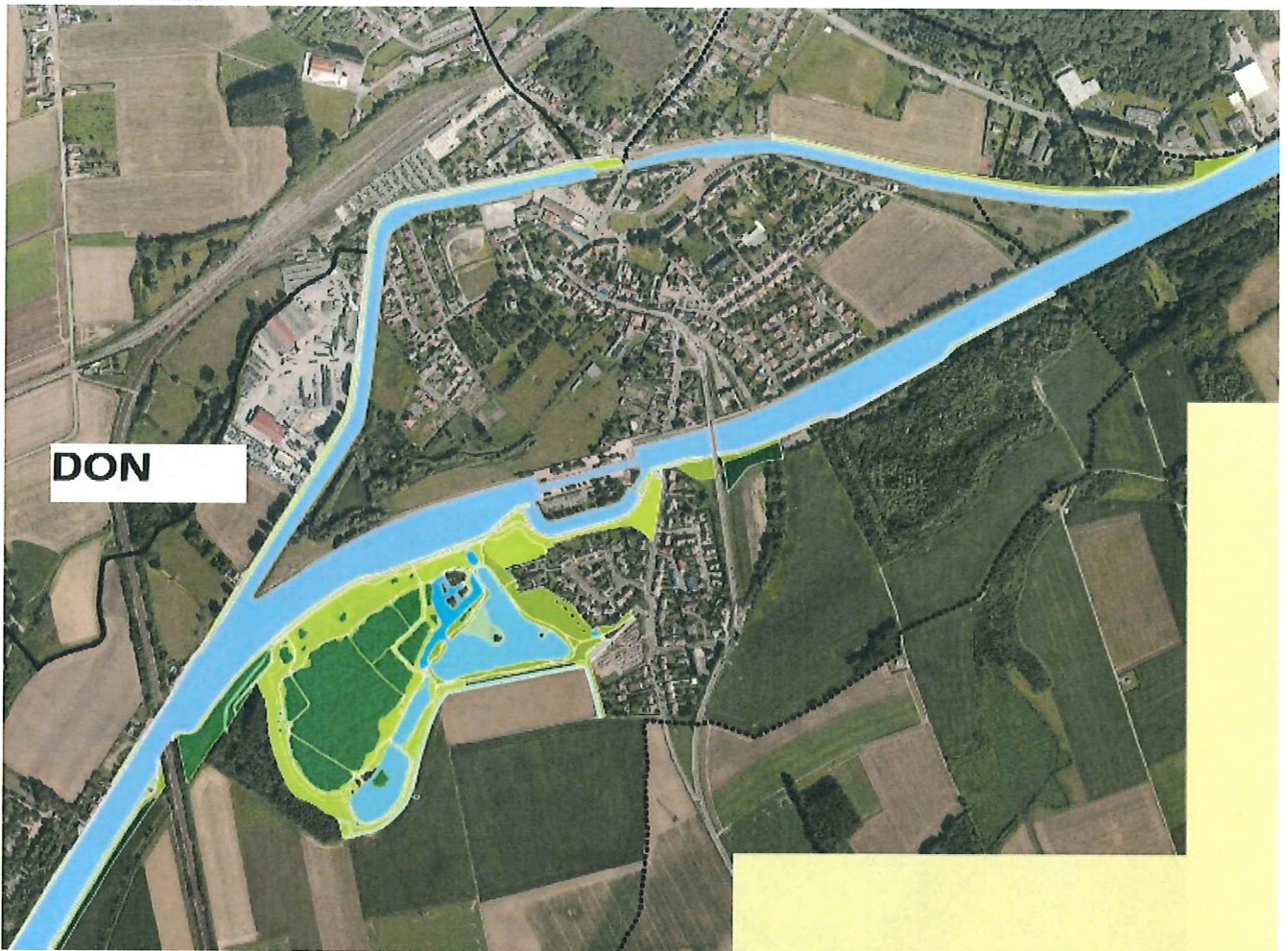


Gilles BARSACQ

Annexe 1 :



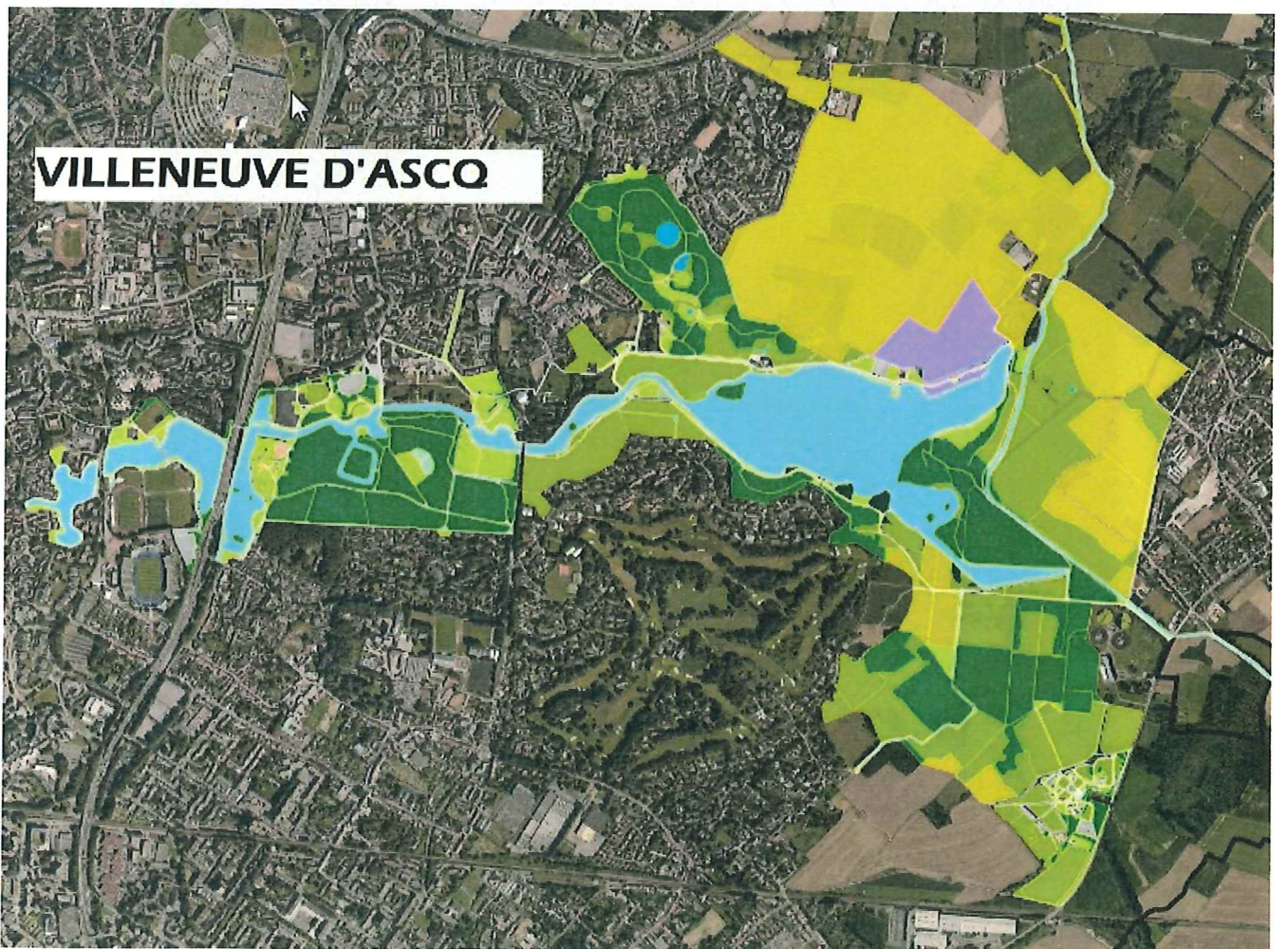
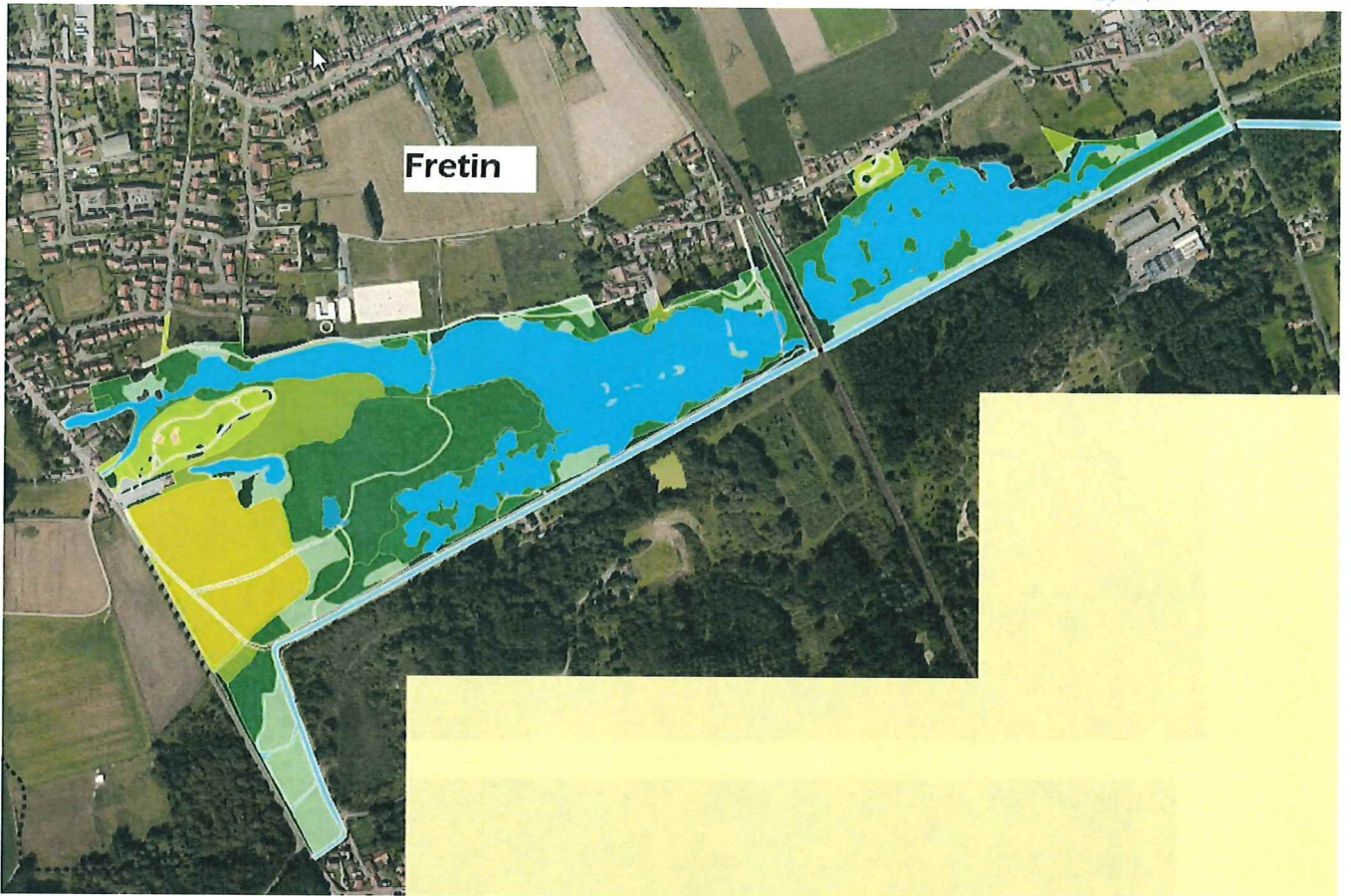
Annexe 1 :





Gilles BARSACQ

Annexe 1 :



Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

Annexe 1 :

COOPÉRATIVE SAINGHIN



Annexe 2 :

Liste des personnes autorisées à procéder à la stérilisation des œufs de Bernache du Canada (*Branta Canadensis*) jusqu'au 31 décembre 2016.

Claire POITOUT
Benoît SEROUGE
Olivier BOULINGUEZ
David DUVET

VU POUR ETRE ANNEXE à mon acte
en date du 20 FEV. 2016
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Gilles BARSACO

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**MODELE DE DELEGATION DE SIGNATURE
D'UN RESPONSABLE DE POLE CONTROLE EXPERTISE**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Tourcoing – Armentières,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ARNOULT Philippe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BONDUELLE Marjorie	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DUPONT Christelle	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GOUILLART Alice	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
LAGACHE Isabelle	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
RADET-TALIGOT Christophe	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
VERSCHELDE Hélène	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
BECKAERT Christine	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
PENDOWSKI Éric	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
RENAUD Claudine	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du NORD.

A Tourcoing, le 1^{er} mars 2016

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Isabelle GIRARD



DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de CAUDRY,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame **MAREVILLE Christine**, Inspecteur, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de CAUDRY, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 4 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :


Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MAREVILLE Christine	Inspecteur	15 000 €	12 mois	15 000 €
LEPINE Catherine	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
DUQUENOY Laurent	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du NORD

A CAUDRY le 3 mars 2016

Le comptable,



Sandrine Basquin

